

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Les avantages de l'AAC

L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

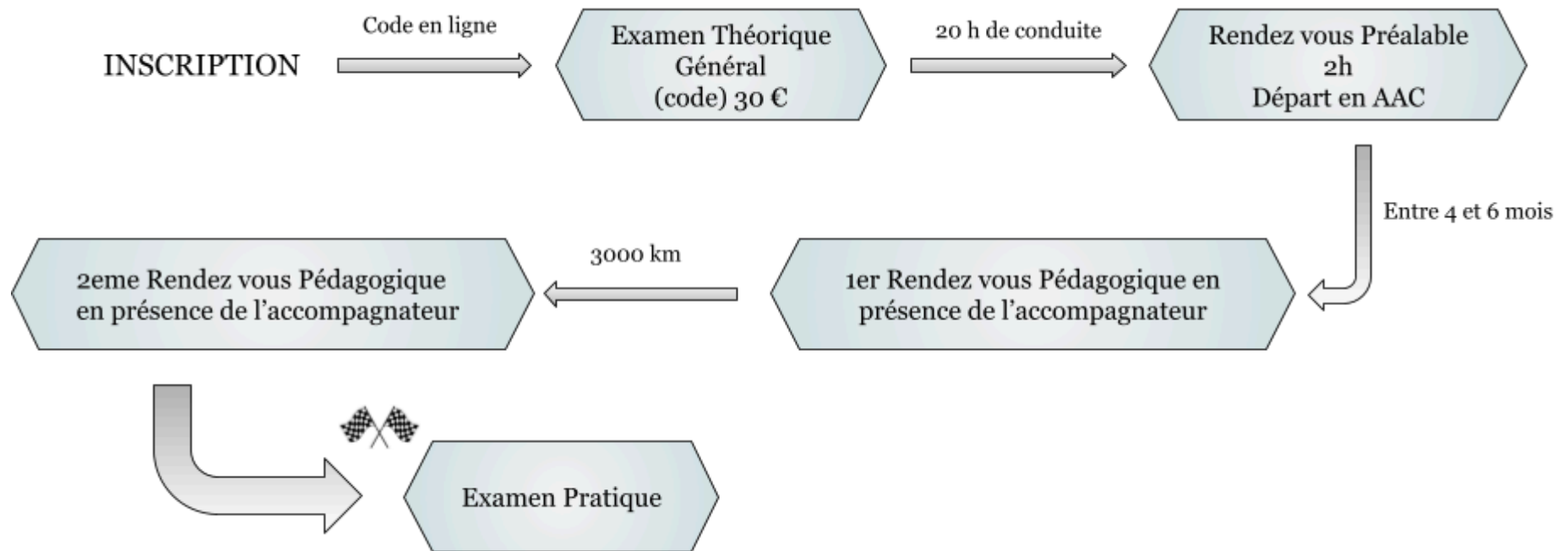
La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE



Formule B AAC Manuelle Code + Conduite 20 heures : 1750€
Automatique Code + Conduite 20 heures : 1950€

Prestation :

Inscription (gestion de dossier, prise sous mandat...)
Démarche administrative (Demande neph)
1 kit pédagogique (fiche de suivi, livret d'apprentissage livret Drive)
1 pack web code Rousseau (valable 3 mois)
1 évaluation de départ
20 leçons de conduite (45 min)
1 rendez vous préalable*
2 rendez vous pédagogique (2x 2h en salle et 1h en voiture)*
1 accompagnement à l'examen de conduite (place nominative)

Horaires :

- Bureau : du lundi au vendredi de 8h à 19h non-stop
samedi de 10 à 13h non stop
- Cours de conduite : Sur rendez-vous de 7h à 20h

Documents à fournir : En PDF et par mail

- 1 Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'élève
- Photos d'identité conformes avec signature numérique (e-photos ANTS)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile récent (-6 mois) avec attestation d'hébergement et photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeur
- Autorisation parentale à signer sur place et copie pièce d'identité d'un parent
- ASSR2 (attestation sécurité routière) pour les -25 ans
- Attestation JDC pour les 17/25 ans
- 1 enveloppe de suivi 100g

Prestation supplémentaire :

- Accompagnement à l'examen pratique : 69€
- Leçon de conduite supplémentaire (45 min) : 63€
- Pack 10 leçons supplémentaires (45 min) : 580€

* La présence de l'accompagnateur est obligatoire pour les rendez- vous préalable et pédagogique.
L'accompagnateur doit avoir minimum 5 ans de permis
1er RDVP entre le 4ème et le 6ème mois de l'AAC et le 2ème à **3000 km.**



LA CONDUITE SUPERVISÉE





A PROPOS DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

À qui s'adresse la conduite supervisée ?

L'apprentissage en conduite supervisée des véhicules légers s'adresse aux candidats, de 18 ans au minimum, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Pour s'inscrire, vous devez aussi avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation.

Pour y accéder il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;

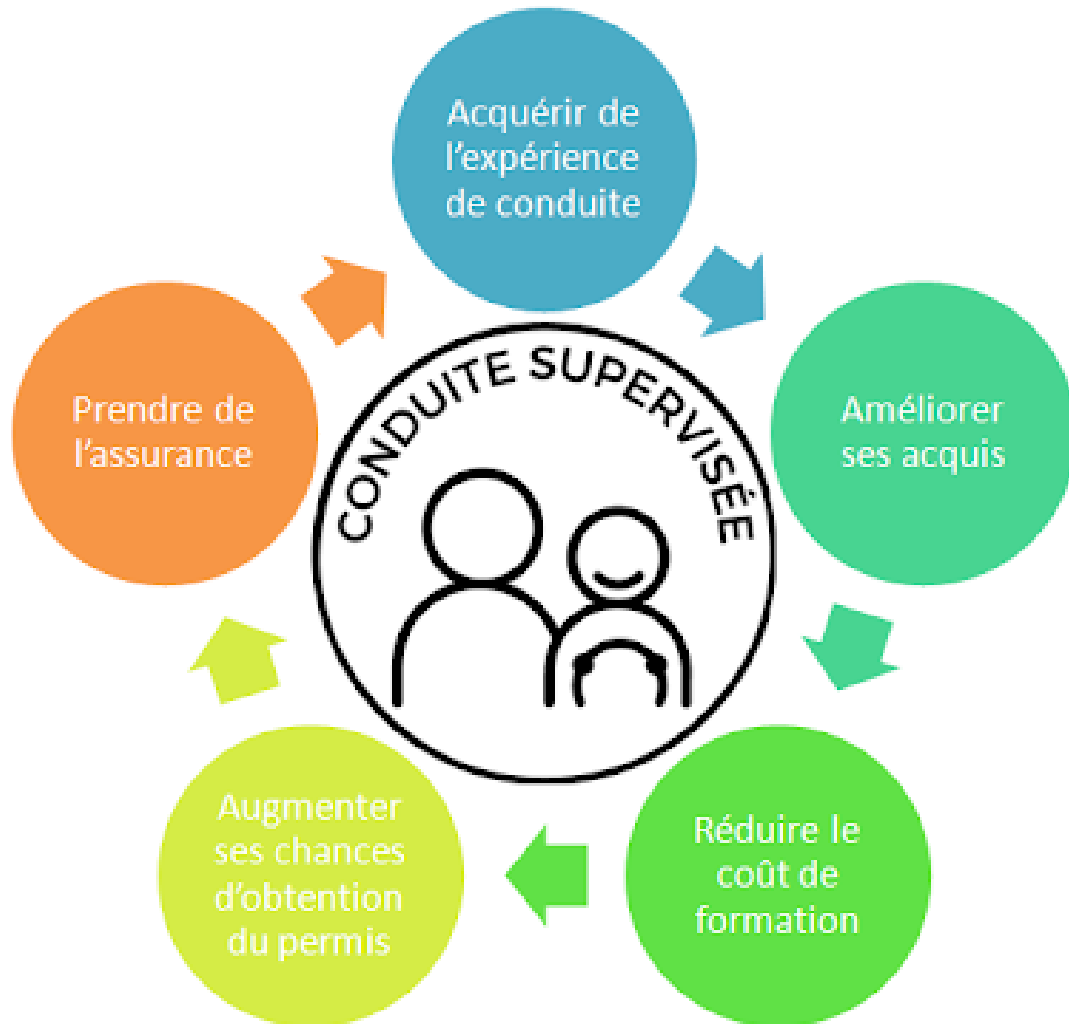
Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

Déroulé de la formation

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

Quels avantages pour le candidat ?

Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique



Attention ! Pas de réduction de la période probatoire

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. Le candidat ne bénéficie donc pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».



PRESTATION et PRODUITS (ttc) au 01/01/2024

NOS FORFAITS AU PERMIS B

TARIF

Forfait Boîte Auto 10 heures	950€
Forfait Boîte Auto 13 heures	1090 €
Forfait Boîte Auto 20 heures	1490 €
Forfait Boîte Auto 30 heures	1990 €
Forfait Méca 10 heures	800€
Forfait Méca 20 heures	1390 €
Forfait Méca 30 heures	1790 €

NOS STAGES

Stage B96 1 jour (7 heures)	420 €
Stage côtier	390 €
Stage fluvial	390 €
Pack côtier + fluvial	490 €
Passerelle BVA vers B	490 €

NOS PRESTATIONS UNITAIRES

Inscription (gestion, prise de mandat...)	390 €
Forfait code avec pack web	300 €
Démarche administrative ANTS (demande ou fabrication)	70 €
Évaluation de départ B/B78 (45 min)	65 €
Leçon de conduite B (45 min)	63 €
Leçon de conduite B78 (45 min)	68 €
Accompagnement à l'examen	69 €
Pack 10h de conduite B	580 €
Pack 10h de conduite B78	630 €
Accès code en ligne 3 mois (packweb)	50 €
Kit pédagogique	70 €
Livret de certification Côtier/ Fluvial	15 €
Prolongation de contrat pour 1 an	250 €